



## **“Project China Africa forest governance”**

DRC component

Evaluation rapide de l’état des investissements chinois et leur impact dans le secteur forestier et non forestier de la RDC.

### **SECTEUR FORESTIER (ADMINISTRATION FORESTIÈRE)**

Ir. Pépé DUNGU NTEKE

DELL  
18/07/2017

## **Introduction**

En RDC, IIED et ses partenaires ont entrepris une étude diagnostique qui ressort l'existence de plusieurs investissements chinois dans les différents secteurs, en particulier dans le commerce du bois associé à l'exploitation forestière artisanale (légale et illégale), les investissements dans les mines, les infrastructures réalisés par les entreprises dont les activités induisent des impacts négatifs environnementaux et socioéconomiques.

Cette étude devrait être actualisée et finalisée avec la participation des principales parties prenantes à Kinshasa et dans les provinces de Tshopo et Mai-Ndombe. Pour y parvenir, le projet a utilisé l'expertise nationale pour synthétiser les tendances les plus récentes des investissements chinois, ses impacts et les changements dans les législations sectorielles en RDC.

Ce rapport apporte des éléments du secteur forestier en tant que représentant de l'Administration Forestière.

## **Objectif**

L'objectif principal de cette activité a été de synthétiser les tendances les plus récentes des investissements chinois en RDC, ses impacts et les changements dans les législations sectorielles. Cette analyse devrait aboutir à un plan d'action (5 à 10 activités identifiées) approuvé par le gouvernement et les investisseurs pour promouvoir la durabilité des investissements chinois et des impacts positifs sur les moyens de subsistance et l'économie de la RDC.

Ce rapport contribuera aux objectifs et tâches suivants dans le plan de travail de la RDC en ces termes :

- ❖ Fournir les preuves de l'impact de l'investissement chinois réalisé et des politiques et pratiques éclairées en faveur d'investissements durables en RDC :

- état des lieux et progrès réalisés en matière d'investissements chinois en RDC dans le secteur des ressources naturelles ;
  - étude diagnostique révisée et actualisée sur la base de diverses études des secteurs forestier et non-forestier avec un sommaire de progrès réalisés dans ce projet sur des enjeux forestiers entre la Chine et la RDC ;
  - engagement du gouvernement et la prise de décision sur les actions de soutien gouvernemental pour améliorer la durabilité des investissements chinois liés aux forêts.
- ❖ Faire la synthèse des enjeux et départs politiques utilisés dans l'engagement des parties prenantes avec des actions concrètes pour influencer les politiques et pratiques des gouvernements de la Chine et de la RDC dans la négociation de nouveaux Accords :
- point de vue des experts sectoriels sur les enjeux et préoccupations, ainsi que l'implication chinoise dans les secteurs non forestiers et les opportunités de renforcer les départs politiques ;
  - analyse des implications du nouveau décret sur les investissements chinois dans le secteur forestier.

## Méthodologie

Nous avons procédé de la manière suivante :

- Entrevues avec des personnes ressources pouvant alimenter notre recherche pour obtenir les informations sur la question ;
- Consultation des documents en rapport avec notre thématique afin de recueillir les compléments d'informations au sujet des investissements chinois ;
- Visite de site où se passent les activités des chinois ;
- Tenue des réunions de discussions sur chaque thématique du projet.

## Déroulement des activités

### ❖ Echanges sur skype

Deux séances d'échanges ont été organisées dans les bureaux du WWF-RDC :

- La première avait été consacrée à la prise de contact, la présentation des consultants nationaux à la Coordinatrice du Projet, la présentation des termes de références pour la consultance.

Pendant cette réunion, le contexte du projet a été présenté, et la responsabilité de chacun a été dégagée suivant les orientations et objectifs du Projet.

- La deuxième réunion a été organisée pour que chaque consultant présente les éléments du premier draft de son rapport, argumente son travail en direct avec la Coordinatrice du Projet et réponde à ses préoccupations en rapport avec ledit rapport.

Lors de cette réunion, il a été aussi annoncé la question du contrat de consultance qui devait être discuté à son arrivée à Kinshasa.

### ❖ Visite aux exploitants opérants à Kinkole

Cette visite a été organisée dans le but d'observer les travaux des investissements chinois, ainsi que leurs pratiques dans le domaine du bois. Le constat a été fait tel que les chinois sont très fermés, leurs installations sont inaccessibles et ne respectent aucune norme de sécurité du travail.

### ❖ Echange sur le rapport intérimaire

Après avoir intégré les observations de la deuxième réunion d'échanges sur skype, une autre réunion d'échanges a eu lieu dans la salle des réunions du WWF-RDC avec la Coordinatrice du Projet pour faire des mises au point sur les rapports des consultants afin d'éclaircir certains aspects alors un peu moins compréhensibles.

Il a aussi été question de parler de l'évolution du contrat des consultants.

### ❖ Table ronde le 12 juillet 2017

Elle a été organisée pour partager les avis sur la question des impacts des investissements chinois en RDC.

Les points inscrits à l'ordre du jour ont été les suivants :

- La présentation du projet, son contexte et son évolution jusqu'à ce jour
- Les exposés des consultants nationaux sur leurs thématiques
- Débat et échanges sur les exposés des consultants nationaux
- Vision de l'après la table ronde.

# **Secteur Forestier**

## **1. 1. L'état de l'investissement chinois dans le secteur**

### **1. 1. Situation générale**

La coopération entre la République populaire de Chine et la République Démocratique du Congo (RDC) remonte aux années 1970, lorsque ces deux pays avaient tous deux intérêt à rééquilibrer en leur faveur les rapports qu'ils entretenaient avec les pays occidentaux d'une part et l'Union soviétique d'autre part. En 1973, le président de la RDC d'alors, Mobutu Sese Seko est revenu d'un voyage à Beijing, avec une promesse d'aide agricole s'élevant à 100 millions USD. Au cours des années qui suivirent, les investissements chinois se sont multipliés, se traduisant notamment par une série de projets fortement médiatisés, dont la construction hautement symbolique du palais du peuple où siège l'Assemblée nationale, pour un montant estimé à 42,3 millions USD, et celle du palais immense en forme de pagode dans le parc agricole modèle de Mobutu situé dans la commune de N'sele à la périphérie de Kinshasa, financée par un institut agricole de la province chinoise de Hebei. Entre 1988 et 1993, la Chine a aussi érigé le stade monumental de Kamanyola, rebaptisé ensuite stade des martyrs.

L'État chinois entreprend deux modes principaux de coopération économique avec la RDC. Le premier est une aide directe d'État à État, sous la forme de dons ou de prêts à taux d'intérêt nul. Le deuxième s'appuie sur des contrats entre des entreprises d'État chinoises (SOE) et le gouvernement de la RDC.

Selon un représentant de l'ambassade chinoise, l'aide directe d'État à État est en général allouée lors de la visite annuelle de hauts fonctionnaires chinois en RDC ou vice-versa.

L'élément don de cette aide s'élevait à 50 % du montant, l'autre moitié étant allouée sous la forme d'un prêt sans condition imposée en retour. En plus de consentir des prêts, la Chine fait en général un don annuel à la RDC, que celle-ci utilise pour financer des projets proposés par le président.

Le couvert forestier et les volumes d'échanges commerciaux et d'investissements : Commerce : 1,6 milliard USD, Investissement : 397 millions USD. (CIFOR, 2016)

## 1.2. Situation Particulière

Le Gouvernement Chinois a signé des accords donnant-donnant avec le Gouvernement Congolais sur plusieurs domaines, notamment dans le domaine forestier.

En effet, la RDC compte actuellement 24 opérateurs économiques industriels du bois, le nombre des exploitants artisanaux n'étant pas connu. Certains opérateurs économiques parmi eux n'ont plus une grande motivation due à plusieurs difficultés comme la crise financière, les ventes incertaines, les contraintes des marchés...

Faisant suite à ce qui précède, l'introduction des nouveaux investisseurs dans le secteur est souhaitée, le cas des investisseurs chinois, pour apporter une nouvelle motivation et pousser les anciens à faire mieux et être compétitifs. L'avantage des chinois est l'adaptation facile à divers milieux.

A ce moment, l'Etat ne peut pas faire des nouvelles allocations parce que le moratoire court encore.

Depuis près de cinq ans, quelques investisseurs chinois se sont introduits pas comme gestionnaires directs, mais travaillant en sous-traitance à cause du moratoire.

On enregistre de façon claire deux sociétés qui ont travaillé en sous-traitance avec les investisseurs chinois, le nombre des artisanaux n'étant pas connu.

Néanmoins dans l'exploitation forestière artisanale, les opérateurs chinois ont longtemps travaillé depuis une décennie en tant qu'exploitant forestiers artisanaux. Mais leur façon de travailler ne respectait pas du tout les normes d'exploitation forestière à impact réduit. Ils exploitaient avec l'accompagnement des congolais qui connaissent géographiquement le pays. La réglementation forestière en République Démocratique du Congo accorde deux permis de coupe de bois par année à chaque exploitant forestier artisanal uniquement aux nationaux. Par contre, cette disposition n'était pas respectée, certains exploitants forestiers artisanaux obtenaient plus de deux permis de coupe parmi eux les chinois.

Mais depuis que l'ordre a été rétabli à cette question, les chinois continuent à travailler, mais cette fois-là sous couvert les congolais. Ainsi, on les trouve dans quelques provinces forestières, notamment les provinces de Mai-Ndombe et l'Equateur (SCTP et SCIBOIS). (DGF, 2016)

Les opérations forestières à mener par les opérateurs chinois devront être encadrées et suivies de très près, car c'est pour la première fois que la RDC les expérimente dans cette matière. La RDC a déjà connu beaucoup de difficultés avec les anciens investisseurs forestiers notamment dans la légalité, l'aménagement et la certification. Ainsi, l'arrivée des nouveaux investisseurs devra apporter un vent nouveau, et si la gouvernance forestière est bonne, la RDC sera comptée parmi les grands producteurs de bois légal et certifié.

Il serait souhaitable que dans un premier temps, ils travaillent en sous-traitance formelle afin d'acquérir la maîtrise dans le secteur avant de devenir gestionnaire direct. C'est-à-dire qu'ils amènent les capitaux comme actionnaires dans l'ombre derrière des exploitants formels, légaux et réguliers.

Il est certain que les chinois pourront apporter une nouvelle technologie dans le secteur forêt surtout dans la transformation et la valorisation du bois. Dans ce cas, il va falloir mettre en place les mécanismes de transfert de technologie pendant qu'ils seront en train de travailler à côté des congolais.

## **2. Les changements dans la législation (par exemple, les nouveaux décrets dans le secteur forestier) susceptible d'affecter l'investissement chinois dans le secteur – définition des effets positifs et négatifs et proposition des recommandations**

L'exploitation forestière a comme soubassemement le Code Forestier et l'arrêté ministériel 084 portant conditions et règles d'exploitation des bois d'œuvre. Le présent Arrêté fixe les conditions de production des bois d'œuvre ainsi que les règles suivant lesquelles les forêts concernées sont exploitées.

A cette fin, il prévoit le régime d'exploitation des bois d'œuvre, les conditions d'accès à la ressource ligneuse, l'autorisation d'exploitation, les modalités de sous-traitance des activités liées à l'exploitation, les règles d'exploitation ainsi que les mesures visant à assurer la traçabilité des bois d'œuvre.

Cet arrêté donne la possibilité d'avoir deux catégories d'exploitants artisanaux. Ainsi, pour les chinois qui n'ont pas beaucoup de moyens, l'option de la deuxième catégorie peut leur être favorable.

L'exploitation artisanale de deuxième catégorie: est celle qui est pratiquée dans une unité forestière artisanale, conformément à la réglementation en vigueur en la matière, par une personne physique de nationalité congolaise ou une société de droit congolais dont le capital social est constitué d'une participation majoritaire des nationaux. Elle se caractérise par l'utilisation du matériel spécifique d'exploitation formé principalement d'une tronçonneuse et/ou d'une scie mobile, à l'exception des engins à roue ou à chenille (tel que défini à l'article 11, point 2). Elle porte sur une aire de coupe allant de cent (100) à cinq-cents (500) hectares.

La prise en charge de la réalisation des infrastructures socio-économiques au profit de la communauté locale riveraine de la forêt exploitée n'est pas clairement distinguée entre les deux catégories d'exploitations artisanale. L'activité étant essentiellement réservée aux congolais, les chinois ne peuvent être que des actionnaires ou bailleurs de fonds.

Il y a une motivation dans la réglementation pour les chinois telle que :

- cet arrêté autorise la sous-traitance formelle

- la procédure d'accès à la profession et à la ressource est claire et acceptable.

La législation est là, bien qu'elle peut être révisée, mais elle ne peut pas l'être seulement pour favoriser les chinois, au contraire pour tous les opérateurs économiques du secteur forêt.

Ces dix dernières années, la gouvernance du secteur forestier a été considérablement réformée notre pays. Les nouveaux instruments législatifs introduits depuis vingt ans se sont concentrés sur les systèmes de concessions et exigent une planification plus élaborée de la gestion forestière.

En RDC, une loi entrée en vigueur en 2002 (Code Forestier) a été suivie d'une série d'activités visant à corriger, institutionnaliser et relancer le secteur forestier.

La réforme du secteur a abouti à un processus de conversion des titres ayant entraîné la suppression de nombreux titres de concession préexistants.

Le moratoire sur l'attribution des concessions était en place et le secteur est toujours en cours de réorganisation, ce qui a provoqué un effondrement des exportations.

Avec la réattribution des titres de concession en 2008, aucune société chinoise n'a reçu de concession et, de fait, toutes les entreprises chinoises implantées en RDC opèrent en dehors du secteur industriel formel. Cependant on note qu'il y a au moins deux entreprises chinoises qui ont manifesté le désir d'entrer dans le processus légal et ont sollicité l'octroi des concessions forestières. Les contrats de concessions forestières ont été signés, bien que résiliés par la suite.

Les conclusions d'une enquête de l'ONG Greenpeace Afrique publiées mardi dernier révèlent que le gouvernement congolais a accordé en 2015 trois concessions d'une surface totale de 650.000 hectares aux sociétés SOMIFOR et FODECO. De ce fait, selon l'ONG, le Gouvernement a agi en violation du moratoire qu'il a lui-même mis en place en 2002 sur l'attribution de nouveaux titres d'exploitation forestière.

En réaction, le Ministre de l'Environnement affirme que ces contrats de cession dont parle Greenpeace n'existent pas physiquement. Selon lui, il n'y a pas eu violation du moratoire dans l'octroi de ces concessions. (Radio Okapi, 19/07/2016)

Avant le processus de reconversion, une entreprise chinoise était titulaire d'une concession, toutefois octroyée durant le moratoire. Cette concession n'a pas été renouvelée en raison du non-respect de plusieurs conditions, notamment la non-immatriculation juridique en tant que société d'exploitation ou de transformation du bois, le non-paiement des taxes à la superficie et l'absence de plan d'affaires et de scierie. Selon un responsable de la DGF, deux ou trois firmes chinoises ont tenté de négocier des concessions avant la reconversion de titres, mais aucune demande n'a été satisfaite.

En 2012, en période de moratoire, deux entreprises détenues par des intérêts chinois abattaient des arbres avec des permis artisanaux délivrés par le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme.  
(CIFOR, 2013)

Un homme d'affaires chinois est accusé de traquer les villageois d'Ituta, dans le territoire de Bikoro, en Province de l'Equateur. L'administrateur du territoire, Didon Ifete, a confirmé cette information samedi 23 juillet à Radio Okapi. Il se dit préoccupé par cette situation qui a fait fuir les habitants de cette localité dans la forêt.

Selon la source, ce Chinois qui opère dans le secteur du bois dans le territoire de Lukolela reproche aux villageois d'Ituta d'avoir cédé la forêt environnante du village.

Pour l'homme d'affaires chinois, il s'agit de sa concession qui s'étend du territoire de Lukolela jusqu'à celui de Bikoro. Il a ainsi refusé aux villageois d'exploiter la forêt qui se retrouverait dans sa concession.

Ce que démentent les habitants d'Ituta. Ils disent ne pas lui reconnaître cette concession, parce que selon eux, ils n'ont jamais signé avec lui des clauses sociales en leur faveur.

L'homme d'affaires chinois, poursuit Didon Ifete, est accompagné de quelques éléments des Forces armées de la RDC. Ces derniers pillent et ravissent tous les matériels.

Outre les exploitants artisanaux des bois, les forces de l'ordre s'attaqueraient aussi à la population. Celle-ci a trouvé refuge dans la forêt, déplore Didon Ifete.

L'administrateur du territoire indique que c'est le deuxième incident du genre en l'espace de deux semaines dans son territoire.

Pour éviter un affrontement entre ses policiers et les FARDC, il dit attendre la réaction des autorités provinciales, auxquelles il a déjà fait rapport.

Toutes les tentatives de Radio Okapi pour joindre l'homme d'affaires chinois n'ont pas abouti. (Radio Okapi, 23/07/2016)

### **3. Les principaux défis et opportunités pour faciliter les investissements chinois durables en RDC**

#### **➤ Principaux défis :**

- Travailler dans la légalité : respect de la réglementation forestière en vigueur dans les aspects administratifs (la procédure d'obtention des documents et communication avec l'administration forestière), techniques (les pratiques de la gestion durable) et financiers (paiement des taxes dues) ;
- Avoir des opérateurs économiques compétitifs dans le secteur forestier, dépassant les limites des précédents ;
- Elargir la liste des essences à commercialiser ;
- Certifier les concessions forestières dans lesquelles les chinois sont actionnaires.

#### **➤ Opportunités :**

- La levée probable du moratoire ;
- La disponibilité de la ressource forestière ;
- Les bonnes relations diplomatiques entre la Chine et la RDC.

En RDC, les IDE (Investissements directs étrangers) ont été nettement plus importants que dans les autres pays de la région, approchant des 400 millions USD en 2009, parallèlement à la croissance des intérêts chinois dans les minerais congolais.

Un rapport rédigé par le Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIFOR, 2013)" Analyse des sociétés chinoises qui investissent dans les secteurs minier, agricole et forestier" examine les tendances et les principales destinations d'investissement des entreprises chinoises, selon la base de données du Ministère chinois du Commerce (MOFCOM) relative aux investissements réalisés par la Chine à l'étranger.

**La situation des investissements chinois en République démocratique du Congo : Investissements chinois dans le secteur forestier en RDC.**  
Avant le processus de reconversion des anciens titres forestiers en contrat de concession forestière, une entreprise chinoise était titulaire d'une concession, toutefois octroyée durant le moratoire. Cette concession n'a pas été renouvelée en raison du non-respect de plusieurs conditions, notamment la non-immatriculation juridique en tant que société d'exploitation ou de transformation du bois, le non-paiement des taxes à la superficie et l'absence de plan d'affaires et de scierie. C'est dans l'exploitation forestière artisanale qu'opère la très grande majorité d'investisseurs chinois. Aucun investisseur chinois n'est détenteur de concession industrielle en RDC.

Il a été noté que, entre 2009 et 2012, 57 permis artisanaux ont été accordés à 17 sociétés ayant un lien avec des capitaux chinois dans la province de l'Equateur (14 permis artisanaux à 3 sociétés) et dans la province de Bandundu (43 permis artisanaux à 14 sociétés).

Mais l'on note des cas des joint-ventures, notamment celui de SCPT-YFIDE (SOFOBA) et le rachat SCIBOIS (Société Congolaise Industrielle du Bois). Trois concessionnaires forestiers industriels ont signé depuis quelques années les accords de partenariat avec les investisseurs chinois pour l'exploitation forestière dans leurs titres.

Il s'agit de: ITB (Entreprise Industrielle de Transformation de Bois) situé dans le Territoire d'Oshwe ; de SCTP (Société commerciale de transport et des ports) ex ONATRA et de NBK (Nouvelle banque de Kinshasa) dans le Territoire de Mushie. Etant donné la nature informelle de ces accords tenus secrets, l'étude n'a pas été en mesure d'obtenir les données relatives au capital, aux revenus générés, ni aux taxes payées. D'ailleurs, ce mode opératoire d'exploitation ne diffère en rien par rapport au type artisanal malgré l'utilisation dans ce cas, des engins appropriés avec un volume de prélèvement beaucoup plus important.

En termes d'impact, l'essentiel pour les exploitants artisanaux est de disposer d'une autorisation officielle comme couverture et d'opérer en dehors des sites sollicités où l'Administration forestière serait incapable de pouvoir diligenter des missions de contrôle. De même, en dehors de quelques cadeaux accordés aux autorités coutumières locales et sans doute des pots de vin aux différentes autorités provinciale et territoriale, il n'y a à proprement pas parler d'impacts positifs sur les populations locales, ni dans l'environnement auquel elles appartiennent à partir du moment où les artisanaux n'ont aucun compte à rendre à celles-ci. (Projet Gouvernance Forestière Chine-Afrique, Juin 2015)

#### **4. La proposition de 5 à 10 actions à entreprendre par le projet pour engager le gouvernement, deux concessions forestières chinoises et congolaises dans le secteur forestier**

- Présenter le projet avec ses objectifs aux Autorités qui ont la décision sur le secteur forestier :
  - Conseiller à la Présidence chargée des questions forestières : apporter des préoccupations au Chef de l'Etat sur des questions précises d'investissements chinois afin de recevoir une décision répondant aux attentes des parties prenantes.
  - Conseiller à la Primature chargé de l'Environnement : transmettre au Premier Ministre des éléments de motivation issus des parties prenantes en vue d'appliquer la décision du Chef de l'Etat sur les investissements chinois en RDC.
  - Ministre de l'Environnement et Développement Durable instruit le Secrétaire Général sur les décisions de la hiérarchie.
  - Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable en tant que chef de l'administration forestière met en œuvre des directives de la hiérarchie.
  - Les services de l'Administration forestière pour accompagner les opérateurs économiques forestiers chinois dans l'application de la réglementation en la matière.
- Sensibiliser les hautes Autorités du pays (Président, Premier Ministre, Ministres et Secrétaire Généraux impliqués dans le secteur de la forêt, Parlementaires, Magistrats,...) sur les points suivants :
  - la pertinence de la gestion durable de la forêt
  - la bonne gouvernance forestière
  - la pertinence à lever le moratoire
  - l'introduction des nouveaux investisseurs dans le secteur forestier, notamment les chinois ;
- Cibler des personnes informelles mais qui peuvent influencer les décisions des autorités ;
- Renforcer les capacités de l'administration forestière à la base (niveau du territoire et secteur) en matière de suivi de l'exploitation forestière ;
- Renforcer les capacités exploitants chinois et congolais sur les pratiques positives sur le terrain : exploitation forestière à impact réduit (aux responsables on leur apporte la réglementation en la matière et aux

techniciens de terrain on leur apporte les techniques et normes d'exploitation à impact réduit) ;

- Créer et mettre en place une structure avec des stratégies de suivi des impacts des actions qui seront menées (accords au niveau gouvernemental) ;
- Motiver les différentes parties prenantes à devenir conscients de gérer les forêts pour le développement du pays ;
- Renforcer les services de suivi et de contrôle forestiers.
- Il serait nécessaire d'étudier plus avant les activités menées dans la forêt avec l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement durables.
- Dans l'ensemble de la région, il est nécessaire de porter une attention accrue aux relations des sociétés avec le secteur informel.
- Il est nécessaire d'étudier plus en détail la capacité et la volonté des institutions nationales des pays producteurs et de la Chine de gérer les conséquences des investissements.

## **5. L'identification des principaux membres du gouvernement avec lesquels l'IIED peut s'engager pour discuter des problèmes et des changements possibles pour améliorer la durabilité de l'investissement chinois en RDC**

- Le Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable
- Honorable Roger MPANANO NTAMWENGE, Député National, Coordonnateur Adjoint du REPAR Afrique Centrale, Président Cellule de veille et d'éveil sur la problématique de Transfertement des eaux de la rivière de l'Oubangui.

## **Conclusion**

Ce travail est fait en complément et mise à jour de l'étude qui a été menée sur les impacts des investissements chinois en RDC.

Il est important de noter que ces informations ne sont pas exhaustives et devront prochainement, si pas régulièrement, être mises à jour.

## **Bibliographie**

Le commerce et les investissements chinois, et les forêts du bassin du Congo  
Synthèse des études de cadrage réalisées au Cameroun, en République  
démocratique du Congo et au Gabon (CIFOR, 2013)

Aide, échanges commerciaux et investissements de la Chine. Quelles  
conséquences pour les forêts de la République démocratique du Congo?  
, CIFOR 2016

Quelles conséquences pour les forêts de la République démocratique du  
Congo? (CIFOR, 2016)

Exploitation du bois en Equateur : un expatrié chinois accusé de traquer les  
villageois d'Ituta (Radio Okapi, Juillet 2016)

Polémique sur les 650.000 hectares cédées aux sociétés SOMIFOR et FODECO  
(Radio Okapi, Juillet 2016)

La situation des investissements chinois en République démocratique du  
Congo (Projet Gouvernance Forestière Chine-Afrique, Juin 2015)